

rapport, je contacterai les autorités américaines pour obtenir des données plus complètes que les comptes rendus de la presse. Nous suivons la démarche de nos voisins pour déterminer s'il y a lieu de mener une enquête au Canada. Nous devons nous documenter davantage, car il y a un certain nombre de brevets de fabrication de la tétracycline au Canada et, d'après les rapports qui nous viennent des États-Unis, nous ne savons pas desquels il s'agit.

LA CONSOMMATION

L'AUGMENTATION DES SALAIRES DES MENUISIERS ET CHARPENTIERS

M. Keith Hymmen (Kitchener): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il a eu connaissance d'un accord sur les salaires annoncé à Toronto et qui concernait plusieurs métiers du bâtiment, à savoir les menuisiers et les charpentiers; cette augmentation de salaire serait de 43 p. 100 et serait répartie sur une période de moins de deux ans. La Commission des prix et des revenus étudie-t-elle ce cas et enquêtera-t-elle sur l'aspect inflationniste de cet accord, parmi d'autres?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il y a eu une augmentation importante des salaires même si je ne suis pas sûr du pourcentage exact. Je sais aussi qu'il y a eu dans le domaine de la construction des augmentations importantes de salaires et de coûts qui se sont reflétées dans une hausse des prix de la construction. Cela est certainement pour nous une cause d'inquiétude. Je suis sûr que la Commission des prix et des revenus qui est indépendante étudiera le secteur de la construction, l'un des plus importants de l'économie. C'est une question qui attirera sûrement son attention.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire pour le premier ministre suppléant. Nous dirait-il si cette question est une des questions hypocrites?

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EMPLACEMENT DES BOMBARDIERS SAC—LES INSTALLATIONS POSSIBLES AU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale car, semble-t-il, il ne connaît pas la différence entre un bombardier et un avion-citerne, même si je ne le crois pas. Vou-

drait-il dire à la Chambre si les autorités de la défense des États-Unis ont, en fait, présenté deux demandes distinctes en vue de la dispersion des emplacements du SAC et du renouvellement de l'ancien accord, ou s'il faut attribuer à quelque malentendu la réponse que le ministre a fournie hier?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le malentendu provient de la façon dont la question a été posée et que voici:

Le ministre... me dirait-il si des hauts fonctionnaires des États-Unis ont demandé ou pressenti autrement notre pays au sujet de l'éparpillement éventuel des emplacements des bombardiers SAC et de l'installation de certains d'entre eux au Canada?

Ma réponse à la question a naturellement été un peu confuse, j'ai dit oui parce que je ne pouvais pas dire non. Le système SAC comprend à la fois des bombardiers et des avions citernes. Ce qu'on nous a demandé c'est d'installer au Canada un système de ravitaillement en essence pour les avions citernes.

Une voix: Monsieur l'Orateur, je voudrais...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je commence à penser que la question aurait dû au départ être inscrite à l'ordre du jour. Nous pourrions peut-être «sacquer» toute l'affaire.

Mais, le chef de l'opposition ayant été autorisé à poser une question supplémentaire, il faudrait peut-être permettre au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles de poursuivre.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le Pentagon, suivant la déclaration du ministre, a demandé l'établissement de bases de ravitaillement en combustible au Canada, j'aimerais savoir quelle raison il a donnée pour reprendre un accord qui avait été révoqué en 1963.

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, j'ignore si je suis qualifié pour en expliquer les raisons. La démarche fait partie d'un projet général de dispersion, les circonstances ayant changé. La requête présentée au gouvernement du Canada tend au renouvellement de l'accord qui existait alors, à cette différence qu'aucun avion ne stationnera en permanence dans ces bases, qui ne serviront qu'en cas de crise internationale. Les avions décolleront des bases canadiennes pour accomplir leurs missions et ils retourneront à leurs propres bases après la crise. Des manœuvres auraient lieu en temps de paix à titre d'essais. En principe, on demande simplement des pistes d'atterrissage, des installations pour le ravitaillement des avions et des aires de stationnement. C'est tout ce qu'on demande.